

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 360**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Productions horticoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (CPC) du MAP	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

- *Activités professionnelles communes :*

1. Il maîtrise les techniques d'intervention sur le végétal et l'espace
2. Il encadre une ou plusieurs équipes
3. Il exerce son activité en relation avec les acteurs des filières horticoles
4. Il s'informe et communique

- *Responsable de cultures :*

1. Il met en œuvre le plan de production, assure le suivi des cultures pour atteindre les objectifs de qualité et de rendement définis, tout en respectant la qualité de l'environnement
2. Il organise la récolte, le conditionnement, le stockage
3. Il participe à l'élaboration du plan de production et après quelques années d'expérience professionnelle, selon les entreprises, il l'établit

- *Responsable d'un secteur ; exemple de l'expédition :*

1. Il assure le traitement des commandes depuis la réception jusqu'à l'expédition
2. Il assure la gestion des stocks

- *Agent de développement ; exemple du conseil horticole :*

1. Il fournit des appuis techniques
2. Il participe à l'animation locale et au développement des liaisons entre les producteurs
3. Il participe à l'élaboration des références technico-économiques

- *Technicien d'expérimentation :*

1. Au sein d'une équipe, il met en place un protocole d'expérimentation
2. Il participe à la diffusion des résultats de l'expérimentation et à la promotion de la station expérimentale.

* Capacités attestées :

* *Capacités communes à toutes les options :*

- Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.

* *Capacités spécifiques à l'option :*

- Identifier l'importance des productions horticoles, les changements perceptibles, ainsi que leurs déterminants.
- Comprendre le fonctionnement d'une entreprise horticole, gérer un secteur d'activité et collaborer à la préparation des prises de décision.
- Caractériser les composantes et le fonctionnement des agrosystèmes dans le secteur horticole.
- Raisonner les techniques horticoles.
- Comprendre, mettre en œuvre, appliquer et exploiter un protocole expérimental d'essai ou d'enquête.
- Gérer les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de production horticole.

- Choisir les espèces horticoles adaptées aux objectifs de production et de commercialisation (productions fruitières ou productions florales ou productions légumières ou pépinières).
- Mettre en évidence le fonctionnement de la filière d'un produit horticole, en expliquer l'évolution et raisonner des choix d'action (productions fruitières ou productions florales ou productions légumières ou pépinières).
- Raisonner la mise en place et la conduite de cultures dans un système de production horticole donné (productions fruitières ou productions florales ou productions légumières ou pépinières).
- Appréhender le processus de production d'un autre secteur horticole.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

*** Secteur d'activités :**

La formation de technicien supérieur agricole option productions horticoles conduit aux métiers de la production horticole et aux métiers connexes.

L'horticulture française se caractérise par deux modes de production (sous abri et plein air), et trois systèmes d'exploitation avec un degré de spécialisation plus ou moins prononcé :

- l'exploitation d'arboriculture fruitière tournée vers la production et la vente de fruits,
- l'exploitation de pépinière tournée vers la production et la vente de végétaux d'ornement, fruitiers ou forestiers, à différents stades,
- l'exploitation horticole et/ou maraîchère tournée vers la production et la vente de légumes, fleurs ou feuillages coupés, bulbes, plantes en pot, plantes à massif.

Cette dernière exploitation possède, de plus en plus, un secteur sous serre, avec des productions variées des deux secteurs alimentaire et ornemental.

Dans les exploitations horticoles, la production ne saurait être dissociée de la vente. Plus encore que dans d'autres secteurs agricoles, les exploitations horticoles doivent adapter leur production en fonction des exigences de leurs clients et des caractéristiques des filières de commercialisation. Il en résulte que les problèmes de logistique, de gestion de la production sont particulièrement complexes et que la qualité constitue une exigence fondamentale pour tous les produits horticoles.

Ce secteur est largement déficitaire dans les échanges commerciaux avec d'autres pays. Cependant les perspectives de développement sont réelles afin de regagner des parts des marchés intérieurs ou extérieurs (exportation) dans des conditions normales de concurrence. Ce développement implique que soit modernisé l'appareil de production permettant des productions spécialisées tout en maintenant la capacité d'adaptation aux nouvelles techniques de production et aux nouvelles situations commerciales.

*** Types d'emplois accessibles :**

La qualification professionnelle de niveau III, attestée par le diplôme du BTSA productions horticoles, se situe entre l'ingénieur, le cadre de niveau II ou I, et l'agent de maîtrise ou l'ouvrier hautement qualifié de niveau IV. Cependant l'extrême diversité des produits de l'horticulture et de leurs filières de commercialisation, l'hétérogénéité des entreprises (quelques-unes grandes se rapprochant de PME ou PMI ; la grande majorité, moyennes ou petites, voire familiales) entraînent des situations professionnelles très diverses pour les techniciens supérieurs horticoles.

Le titre du BTSA Productions horticoles doit permettre, après quelques années d'expérience professionnelle, d'atteindre les compétences attendues pour les métiers suivants :

- responsable de cultures ;
- responsable d'un secteur de l'exploitation ; par exemple, responsable-produit, responsable de la logistique, responsable des expéditions, responsable qualité-méthode, responsable du conditionnement ou de l'agrèage en arboriculture fruitière ;
- agent de développement ou conseiller, employé par divers organismes (chambre d'agriculture, groupement de producteurs, institut de recherche ou technique...) chargé de fournir des appuis techniques et technico-économiques, pour une unité de production ;
- technicien d'expérimentation employé par des organismes cités plus haut ou par des firmes privées (assistant d'ingénieur de recherche, responsable d'une petite unité d'expérimentation, assistant d'un responsable de centre d'essai...) ;

Le technicien supérieur horticole peut assumer la responsabilité d'une exploitation. Dans ce cas, il accomplit les activités d'un chef de cultures et assure, en outre, la gestion financière et comptable ; pour cette dernière activité, il lui faudra éventuellement compléter sa formation en comptabilité et gestion.

A côté de ces emplois principaux et grâce à sa connaissance des produits horticoles et de leurs techniques de production, le technicien supérieur horticole peut trouver des emplois de technico-commercial en amont ou en aval de la production horticole (soit pour vendre des fournitures et du matériel horticole, soit pour vendre des produits horticoles).

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1414 : Horticulture et maraîchage

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

*** Liste des épreuves terminales :**

N° 1 Expression française et culture socio-économique (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

N° 2 Epreuve scientifique et technique

N° 3 Rapport de stage

A Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

B Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTSA)

C Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTSA)

D Economie générale et environnement économique des productions horticoles

E Epreuve professionnelle (deux systèmes de production horticole – un principal et un complémentaire – doivent être choisis parmi les

suivants : productions fruitières ; productions florales ; productions légumières ; pépinières)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 1993 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Productions horticoles (JO du 7 septembre 1993)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le devenir professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole
<http://www.educagri.fr/systeme/devenirE/sommaire.htm>

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :